

Date : 5 janvier 2010
Révision/12 février 2010

Projet : Concours d'architecture/
Bibliothèque Saint-Laurent, Centre d'exposition et Réserve muséale

RAPPORT DU JURY/étape 1**14- 15 septembre 09**

PERSONNES PRÉSENTES

- Madame Lise Bissonnette, journaliste, auteure, ancienne présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, présidente du jury
- Madame Marie-Claude Le Sauter, architecte, M. Sc.A., chef de division- Études techniques - Nouvelle bibliothèque, Arrondissement de Saint-Laurent
- Monsieur Éric Paquet, urbaniste, Arrondissement Saint-Laurent
- M. Jean-Pierre Chupin, Ph.D., Professeur titulaire, Directeur scientifique du laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.E.A.P.) École d'architecture de l'Université de Montréal (Faculté de l'aménagement)
- Peter Soland, architecte et architecte-paysagiste
- Claude Létourneau, architecte
- Madame Lyse M Tremblay, architecte
- Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

Observatrices:

- Lucie Cliche, architecte, Direction du développement culturel
- Caroline Dubuc, MCCCCF
- Catherine Michon, Design Montréal

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU JURY

Le jury a élu à l'unanimité Mme Lise Bissonnette au poste de présidente du jury.

2. CONFORMITÉ

Se référer au rapport en annexe.

- 2.1 L'équipe EKM-KOZINA/Leclerc Dessau n'a pas fourni sa fiche d'inscription; non retenue car non conforme au règlement.
- 2.2 Deux firmes ont présenté des équipes avec des firmes hors Québec. Comme les postes-clés sont tenus par des architectes hors Québec, ces équipes sont jugées non conformes au règlement, article 1.4.1.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'évaluation est présentée et acceptée à l'unanimité.

Les critères d'évaluation sont approuvés à l'unanimité.

4. ÉVALUATION

Le jury procède à une discussion libre sur chaque candidature avant l'évaluation.

À 15h00, la présidente propose une ronde d'élimination, où après cotation, le vote est pris; dix-neuf (19) équipes sont éliminées, leur note étant sous la barre de 70%.

Sont retenues pour la deuxième ronde d'évaluation, les équipes suivantes :

- Provencher Roy/Anne Carrier, architectes en consortium
- Jodoin Lamarre Pratte-TAG, architectes
- ABCP, architectes
- Menkès Shooner Dagenais Letourneux, architectes
- Marosi Troy, architectes
- Chevalier Moralès, architectes/Les architectes FABG
- Saucier + Perrotte, architectes
- ACDF architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier), architectes
- Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, architectes

Ne sont pas retenues, les équipes suivantes :

- Dan Hanganu, architecte,
- Bélanger Beauchemin Morency, architectes + Architecture Open Form
- Boutros Pratte, architectes
- Atelier Big City (Cormier, Cohen, Davies architects)
- Saia Barbarese Topouzanov, architectes

Le jury a considéré les équipes qui offrent des approches différentes.

De cette discussion, les notes globales sont données et cinq (5) équipes sont retenues pour la troisième vague d'évaluation.

- ACDF architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier), architectes
- Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, architectes
- Provencher Roy/Anne Carrier, architectes en consortium
- Chevalier Moralès, architectes/Les architectes FABG
- Menkès Shooner Dagenais Letourneux, architectes

Comme les cinq (5) équipes sont de bonnes équipes expérimentées, le jury réévalue leurs candidatures dans la perspective du potentiel d'innovation tel que demandé dans le programme, de leur expérience en développement durable et de l'approche client.

Les textes de la vision sont reconsidérés.

La présidente demande le vote : deux équipes sont retenues comme finalistes :

- ACDF architecture/Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes
- Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, architectes

La discussion et la notation reprennent sur les trois (3) équipes en ballottage.

À 15h30, comme il n'y a pas de consensus sur la grille de notation, le vote est pris et Menkès Shooner Dagenais Letourneux, architectes, est éliminé à cinq contre sept.

Le choix final est :

- Chevalier Moralès, architectes/Les architectes FABG
- Provencher Roy/Anne Carrier, architectes en consortium
- Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, architectes
- ACDF architecture/Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes

5. COMMENTAIRES DES QUATRE (4) FINALISTES :

Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, architectes

Cette équipe offre une expertise reconnue en design urbain et la participation d'Éric Pelletier assure une qualité et une connaissance des bibliothèques. Cette équipe allie expérience et jeunesse et suppose un apport innovant.

Le jury se questionne toutefois sur l'intégration des trois (3) entités en architecture. Le volet LEED est bien couvert. La vision confirme une connaissance des caractéristiques de l'évolution du milieu bibliothécaire.

Provencher Roy/Anne Carrier, architectes en consortium

Le jury a reconnu la grande expérience professionnelle et la solidité de cette équipe tant au plan architectural qu'en génie. Elle propose une bonne capacité de production et de conception, tout en offrant un relèvement.

Quoique moins reconnue pour son innovation, la vision a démontré une bonne compréhension du fonctionnement de la bibliothèque et des enjeux du programme.

ACDF architecture/Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes

Cette «nouvelle» firme reconstituée propose un concepteur chevronné et reconnu pour sa sensibilité, et sa fougue. L'équipe semble bien équilibrée tel que décrit dans l'organigramme.

La vision, fort poétique, complète le dynamisme de l'offre; elle suggère une volonté d'innovation et une pertinence de l'approche.

Chevalier Moralès, architectes/Les architectes FABG

L'offre de service dénote une bonne profondeur et un équilibre quant à la composition de l'équipe en architecture : seul le volet LEED est questionné. Le texte de la vision, de pas son imagerie, suscite l'intérêt et démontre une belle sensibilité.

L'équipe propose l'expérience récente de bibliothèque, dont la Grande Bibliothèque du Québec et une renommée en conception; les projets présentés sont signifiants.

Signé par :

Mme Lise Bissonnette, Présidente du jury

Émis par :
Louise Amiot, architecte
Conseiller professionnel

Date : 5 janvier 2010
Révision du 15 janvier 2010

Projet : Concours d'architecture/
Bibliothèque Saint-Laurent, Centre d'exposition et Réserve muséale

RAPPORT DU JURY/étape 2**9-10 décembre 09**

PERSONNES PRÉSENTES

- Madame Lise Bissonnette, journaliste, auteure, ancienne présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, présidente du jury
- Madame Marie-Claude Le Sauter, architecte, M. Sc.A., chef de division- Projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif, Arrondissement de Saint-Laurent
- Monsieur Éric Paquet, urbaniste M.B.A., chef de division, Planification et gestion du territoire et adjoint du directeur d'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Pierre Chupin, Ph.D., Professeur titulaire de l'Université de Montréal (Faculté de l'aménagement)
- Peter Soland, architecte et architecte-paysagiste
- Claude Létourneau, architecte
- Madame Lyse M Tremblay, architecte
- Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

Observatrices:

- Lucie Cliche, architecte, Direction du développement culturel
- Caroline Dubuc, Conseillère en aménagement, Design Montréal
- Catherine Michon, Agente de développement, MCCCCF

1. RAPPORT DE CONFORMITÉ**Échéancier**

Les quatre (4) équipes sélectionnées à l'étape 1 ont déposé leurs projets à la date et à l'heure prescrites au règlement.

Prestation

Deux équipes, soit ACDF* Architecture (Allaire Courchesne, Dupuis, Frappier)/SNC Lavalin/CLA ingénieurs et Provencher Roy/Anne Carrier architectes/Les consultants SM inc./Bouthillette Parizeau et associés inc. ont présenté plus de perspectives que prescrit sur les planches 2, 3, 4. Le conseiller professionnel a exigé une reprise des planches dérogoires, pour le lundi, le 30 novembre 2009.

Une équipe a omis la remise de l'annexe 2, soit : Chevalier Morales, architectes/Les architectes FABG/Tecsult-Aecom inc. Le document a été transmis le 26 novembre 2009 à la demande du conseiller professionnel.

Les critères de non-conformité sont jugés mineurs.

2. COMITÉ TECHNIQUE

Les divers rapports des membres du comité technique ont été remis aux jurés, avant la tenue du jury.

Certains experts ont fourni des analyses très élaborées et sont allés jusqu'à formuler des jugements de valeur sur les différentes prestations. La présidente du jury rappelle que ces jugements relèvent des membres du jury, elle invite ceux-ci à ne retenir de ces documents que leurs aspects factuels.

3. BUDGET

Au plan budgétaire, les estimations remises et validées par Macogep confirment le respect du budget avec des écarts négligeables variant de 1 à 4 %.

Le critère d'évaluation est maintenu.

Comme le projet de Chevalier Morales/FABG ne tient pas compte des pieux dans son estimation, il aura la plus faible note pour ce critère en raison du risque.

4. GRILLE D'ÉVALUATION

Le jury accepte à l'unanimité les critères énoncés dans le règlement, de même que la pondération.

Le conseiller professionnel rappelle que l'évaluation doit être basée sur la documentation remise dans le programme du concours, seule information dont disposaient les concurrents.

La présidente du jury rappelle que le jury doit faire preuve de souplesse en appliquant la grille, si la solution est cohérente et de qualité.

Des questions se posent sur la relation entre le Centre d'exposition, la Bibliothèque et la Réserve. La priorité doit être donnée à la bibliothèque, laquelle doit être desservie par un hall qui donne également accès au Centre d'exposition. Quant à la Réserve, il s'agit d'une fonction secondaire qui n'exige qu'un lien avec l'ensemble biblio-exposition.

5. ENTREVUES

Les quatre (4) équipes ont présenté leurs projets dans cet ordre tiré au sort:

10 h25 Provencher Roy + associés/Anne Carrier, architectes/Les consultants S.M. inc./Bouthillette Parizeau et associés inc.

13 h00 Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc./SDK et associés inc.

15 h00 ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier), architectes/SNC Lavalin/ CLA ingénieurs.

16 h20 Chevalier Morales architectes/Les architectes FABG/ Tecslult-AECOM inc.

Après chaque présentation, le jury a discuté librement des projets jusqu'à 18 h00.

6. MAQUETTE 3-D

La firme Graph/Synergie a procédé à la manipulation et à la présentation des maquettes 3-D exigées au règlement et remises par les quatre (4) équipes.

Cet exercice a permis au jury de bien cerner la présence et l'insertion des projets dans leurs contextes naturel et urbain.

19 h00 Fin de la séance du jury.

DÉLIBÉRATIONS DU 10 décembre 2009.

1. DEUXIÈME SÉANCE DU JURY

8 h30 début de la deuxième séance du jury.

Avant d'entreprendre la délibération générale sur les projets finalistes, la présidente tient à rappeler les objectifs auxquels l'arrondissement tient particulièrement.

1. Fonctionnalité de la bibliothèque et innovation
2. Mise en valeur du boisé.
3. Bâtiment remarquable quant à sa signature et sa contribution de mise en valeur de l'axe civique.
4. Respect du niveau Or du système de certification LEED.

Le jury procède à une évaluation globale des quatre (4) projets, en regard de ces quatre (4) critères généraux essentiels.

1. Fonction de la bibliothèque et innovation

Le jury conclut que deux (2) projets répondent de façon innovante au programme fonctionnel, soit :

- Chevalier Morales architectes/Les architectes FABG/ Tecult-AECOM inc.
- Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc./SDK et associés inc.

Le projet de Provencher Roy/Anne Carrier, architectes, propose une solution fonctionnelle, sans surprise ni innovation.

Le projet de ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes) est jugé moins fonctionnel en raison de la complexité de la circulation générée par les trois (3) niveaux hors sol gravitant autour d'un jardin central. Il en résulte une difficulté d'orientation et de lisibilité pour le visiteur et un problème de circulation pour le personnel. Ce constat a été corroboré par le comité technique.

2. Mise en valeur du boisé

L'évaluation doit respecter la question posée dans le programme, laquelle priorise la relation du bâtiment avec le contexte urbain et le boisé.

Le jury conclut que les quatre (4) projets intègrent bien le boisé dans leur conception, en mettant de l'avant des approches de mise en valeur différentes, mais toutes valables et intéressantes.

Trois (3) des quatre (4) concepts proposent une architecture en dialogue avec la rue, le côté urbain et le boisé. Le projet de Chevalier Morales/FABG, architectes, a pris le parti d'organiser le bâtiment dans le boisé, l'empreinte au sol du bâtiment étant déterminée par les arbres existant à préserver.

3. Bâtiment remarquable quant à sa signature et sa contribution de mise en valeur de l'axe civique.

Le jury est d'avis que seul le projet de la bibliothèque ne peut à lui seul suffire à reconfigurer cette artère, en raison du gabarit modeste imposé par le programme fonctionnel. Il doit toutefois contribuer à la redéfinition de cet axe civique tout en offrant une visibilité à la bibliothèque, à l'échelle de cette artère.

Trois des quatre (4) concepts se démarquent par une signature architecturale forte dont la visibilité varie selon les partis d'implantation : le projet de Chevalier Morales/FABG architectes, en priorisant la mise en valeur du boisé, réduit sa visibilité vue du boulevard Thimens.

4. Respect du niveau Or et du système de certification LEED

Chaque bâtiment propose un concept énergétique différent ce qui rend leur comparaison inappropriée. Tous atteignent les points pour la certification LEED Or mais certains présentent plus de risques, dont ceux de Chevalier Morales/FABG, architectes, dont le budget est le plus serré et qui dispose de peu de crédits excédentaires. Le projet le moins risqué est celui de ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes) en raison de son volume plus compact, du respect du budget et du réalisme des crédits LEED escomptés.

Dans la mesure où l'arrondissement veut transmettre un message éco-responsable, il importe aussi que le projet choisi en donne l'image, tant par son concept énergétique que par l'enveloppe du bâtiment choisi.

Discussion générale

La présidente propose un tour de table à partir des critères généraux discutés. Aucun consensus n'en découle et le jury convient que le choix du lauréat n'a pas à être unanime, mais majoritaire.

À ce moment des délibérations, le jury convient toutefois unanimement d'éliminer le projet le moins innovateur en matière de bibliothèque, celui de Provencher Roy/Anne Carrier, architectes et requestionne le projet de ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier), architectes/SNC Lavalin/ CLA ingénieurs., architectes quant à la réponse au programme fonctionnel.

2. ÉVALUATION DES PROJETS

Provencher Roy + associés/Anne Carrier, architectes/Les consultants S.M. inc./Bouthillette Parizeau et associés inc.

Le parti du projet est jugé simple et fonctionnel mais peu audacieux en raison du manque de découverte, d'innovation et d'un intérieur clair mais anonyme; le concept n'est pas distinctif. L'accès de côté et le gabarit du volume compact ne contribuent pas à sa visibilité depuis le boulevard Thimens, et ce malgré la percée dans l'axe de la rue Todd.

Le concept paysager, quoique très développé, ne convainc pas quant au traitement du parvis dont les plantations risquent de masquer l'entrée déjà peu visible.

L'implantation du bâtiment donne un accès prépondérant à l'automobile et au stationnement, lequel risque de briser la relation avec le boisé.

Le concept de développement durable apparaît bien intégré et respectueux du budget; en contrepartie, sa généralité le rend peu innovant.

Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc./SDK et associés inc.

Le parti offre une signature contemporaine distinctive et la passerelle offre une nouvelle relation avec la Ville et le boisé. La relation de la bibliothèque avec le boisé est réussie du côté du parc.

Le concept répond à la vision énoncée dans le programme : humaine, plurielle et verte. Il est générateur d'expériences spatiale, sociale et urbaine.

Le projet propose une réponse efficace au défi du site et au programme fonctionnel; il répond, par sa volumétrie imposante, à la volonté de visibilité et de consolidation de l'axe civique de Saint-Laurent. La position de l'entrée priorise le piéton tout en réglant l'emplacement du stationnement.

Le geste, très monumental, assure une visibilité urbaine mais risque de créer un effet de lourdeur, effet accentué par les jeux du sol, la toiture et la surenchère des éléments composant l'ensemble. Le caractère plus artificiel de la passerelle surélevée atténue quelque peu la force du lieu avec le boisé ainsi que la visibilité de l'entrée du bâtiment. À ce titre, le traitement futur de la passerelle sera déterminant pour la fluidité de ce geste conceptuel.

L'organisation intérieure est fonctionnelle et répond avec imagination au programme; elle favorise un climat de détente propice à la lecture. Le traitement en bois de la toiture contribue à accentuer la relation intérieur/boisé.

Le concept de développement durable est innovateur, clair et pédagogique; l'orientation solaire est bien exploitée.

ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes/SNC Lavalin/ CLA ingénieurs.

Ce projet, très élégant dans son traitement architectural minimaliste, soulève de nombreuses questions au plan du fonctionnement et de la circulation. Le plan, générateur d'expériences réparties sur trois (3) niveaux, crée la confusion pour le visiteur et complique l'aménagement de la bibliothèque; son élégance n'annonce pas la fonction principale qu'est la bibliothèque mais met l'accent sur la circulation, le café et la salle d'exposition, situés au rez-de-chaussée.

L'implantation de ce volume compact tout en permettant l'avancée du boisé vers la rue, répond à la double volonté de mise en valeur du boisé et de la visibilité; le design urbain, des plus structurés, renforce cette visibilité. Par contre, la façade sur le parc semble trop refermée.

Le geste radical de rotation offre un bon potentiel en design urbain tout en permettant un arrimage au site.

L'entrée et le hall ne répondent pas au concept d'accès universel.

Au plan du développement durable, le volume compact et le réalisme des crédits assurent à la fois l'image et la certification Or.

Chevalier Morales architectes/Les architectes FABG/ Tecsuit-AECOM inc.

Le concept propose un parti fort et mature dénotant une grande sensibilité dans sa simplicité, sensibilité tant au niveau des espaces intérieurs qu'à celui de la notion de filtre végétal lumineux; le langage est actuel et le geste fin.

Ce projet propose un parti axé sur l'intériorité, dans une architecture intemporelle, lumineuse, sans arrogance.

L'implantation déterminée pour le respect du boisé, soulève des questions quant à la visibilité du bâtiment sur le boulevard Thimens, quant au coût-lequel exclut les pieux- et quant au message en développement durable en regard d'une enveloppe très morcelée, d'implantation étalée et de crédits risqués.

Au plan fonctionnel, la bibliothèque répond avec imagination au programme tout en offrant des espaces intérieurs de qualité et une grande souplesse d'aménagement.

Le concept pavillonnaire éclaté priorise le boisé au détriment de la Ville mais ne crée pas de porte d'entrée au boisé en raison de l'emplacement du stationnement; de plus, il tourne le dos à l'école.

Le morcellement de la toiture et du volume représente un enjeu d'entretien pour l'arrondissement.

3. ÉVALUATION FINALE

En raison de l'absence persistante de consensus, la présidente propose une discussion sur les deux (2) projets répondant le mieux au programme de la bibliothèque soit : Chevalier Morales architectes/Les architectes FABG/ Tecslut-AECOM inc. et Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc./SDK et associés inc..

Un membre du jury signifie son désaccord à ne considérer que deux (2) des trois (3) projets et se retire de cette discussion.

La présidente revient alors à l'évaluation des quatre (4) projets, critère par critère, selon la grille cumulative. Cet exercice confirme l'élimination de l'équipe Provencher Roy + associés/Anne Carrier, architectes/Les consultants S.M. inc./Bouthillette Parizeau et associés inc. et ACDF* Architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier, architectes/SNC Lavalin/ CLA ingénieurs. Aucun consensus n'émerge mais deux (2) projets se retrouvent à égalité.

Deux (2) membres du jury demandent de reconsidérer **le critère mise en valeur de l'axe civique et du boisé, objectif très important identifié au programme.**

Pour les deux (2) projets à égalité, la présidente du jury réitère l'importance du facteur fonctionnalité et revient sur la qualité des bibliothèques proposées par Chevalier Morales architectes/Les architectes FABG et Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes, deux équipes expérimentées dans les bibliothèques.

Ledit membre du jury revient sur sa décision de désistement et consent à participer au vote final qui départagera ces deux (2) projets.

Le compte est de 4 à 3 pour le projet de Cardinal Hardy/ Labonté Marcil/ Éric Pelletier, architectes. Le jury reconnaît la qualité fonctionnelle et signalétique de ce projet mais recommande certaines améliorations pour l'étape subséquente.

4. COMMENTAIRES AU LAURÉAT

- Le parti de la bibliothèque est fonctionnel et respecte le programme.
- Le jury recommande pour la suite du mandat :
 - une mise en valeur de l'entrée de la bibliothèque, masquée par l'imposante passerelle;
 - un allègement de l'effet de masse généré par le sol, les volumes et la toiture;

- un raffinement du traitement de l'enveloppe et de l'esthétique de l'ensemble;
- le traitement de la rampe, permettant une utilisation été comme hiver et favorisant son animation; l'arrivée de la rampe vers le boisé est à développer;
- une validation de la forme et du traitement de la toiture tant au niveau de sa forme que de son côté végétal;
- une clarification des circulations au niveau du rez-de-chaussée, entre le hall, la bibliothèque et le centre d'exposition;
- un allègement de l'entrée de la bibliothèque fortement alourdis par les nombreux éléments structurant l'espace.

Émis par :

Louise Amiot, architecte
Conseiller professionnel

Annexes

- Grille d'évaluation cumulative
- Recommandation du jury